

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 338

présenté par
M. Taché, Mme Bagarry et Mme Cariou

ARTICLE 24 OCTIES

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« alinéa »,

insérer les mots :

« , le mot : « organisent » est remplacé par les mots : « dispensent obligatoirement ».

II. – Compléter le même alinéa par les mots :

« et, après la première occurrence du mot : « contre », il est inséré le mot : « toutes » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer la formation des professeurs stagiaires aux enjeux de lutte contre les discriminations dans les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l’éducation en affirmant le caractère obligatoire et essentiel de ces modules dans le cursus des enseignants.